



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

18 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau de la réglementation et des élections
Affaire suivie par Mme Marie-Christine TILLIER
Tél : 03.85.21.82.22
Fax : 03.85.21.81.01
marie-christine.tillier@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le

13 OCT. 2017

Horaires d'accueil du public :
du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15

Le préfet de Saône-et-Loire
à
Madame la Préfète de la Région Bourgogne
Franche-Comté
Préfète de la Côte d'Or
Direction des Collectivités Locales
Bureau Environnement, Urbanisme et Expropriations
Service Installations Classées
53 rue de la Préfecture
21041 DIJON CEDEX

OBJET : Enquête publique relative à une installations classée pour la protection de l'environnement

Par courrier du 28 septembre 2017, vous m'informez que la SAS EOLIENNES DE THURY ET MOLINOT a déposé une demande d'autorisation unique pour exploiter un parc de sept éoliennes sur les communes de Thury et de Molinot.

Les communes Epinac, Morlet, Saisy, Saint Léger du Bois et Sully, du département de Saône et Loire sont concernées par le rayon d'affichage et doivent faire l'objet d'une consultation dans le cadre de l'enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R123-11 du code de l'environnement, je vous informe de mon accord afin que vous transmettiez le dossier et ses pièces annexes aux maires des communes précitées afin qu'ils procèdent aux formalités d'affichage et que vous assuriez la publication de l'avis dans deux journaux du département de Saône et Loire.

Le Préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Signature
SIGNÉ
Jeanne Haude GENEY